

INFORMATION

HCPP – jeudi 14 avril 2022

Paris, le 14 avril 2022 – Après les dernières réunions de travail avec la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins), a été présenté, ce jeudi 14 avril, au HCPP (Haut Conseil des Professions Paramédicales), le projet d'arrêté relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire.

L'UNAIBODE et l'AEEIBO avaient proposé des amendements qui pour certains ont été acceptés. Le texte amendé a été adopté à la majorité.

Celui-ci confirme la mise en place de la nouvelle formation à la rentrée 2022, avec une universitarisation de la formation de 4 semestres validés par l'obtention de 120 ECTS (crédits européens) et un Diplôme d'Etat reconnu au grade Master à partir de juin 2024.

Cette nouvelle formation facilitera les compléments de formation possibles pour les IDE en VAE en s'adaptant au référentiel des compétences, et cet arrêté introduit également la possibilité de faire cette formation en alternance chez l'employeur ou avec un contrat d'apprentissage.

Nous voyons enfin une avancée pour la profession et une reconnaissance de nos compétences.